

ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier ou poursuivre l'utilisation du système flash de surveillance du glucose (SFSG)	Page 1 de 5	OC-2019-08
Référence à un protocole ou une autre OC: <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Titre : OC-2018-08: «Ajustement des antihyperglycémiants ou de l'insuline et analyses de laboratoire pour le suivi du diabète type 2 ainsi qu'au protocole médical : P-2017-04: «Ajustement des antihyperglycémiants ou de l'insuline et analyses de laboratoire pour le suivi du diabète type 2».		
Référence à une méthode de soins informatisée du CESS : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Titre : Surveillance de la glycémie		
Date de mise en vigueur : 2019-10-01	Date(s) de révision : N/A	

Définition

Système flash de surveillance de glucose (SFSG) :

Le SFSG permet d'obtenir la mesure du taux de glucose dans le liquide interstitiel (liquide qui entoure les cellules) par balayage à l'aide d'un lecteur du capteur inséré par voie sous-cutanée. **Il ne comporte aucune alarme en cas d'hypoglycémie ou hyperglycémie.** Le SFSG est recommandé chez les usagers âgés de 18 ans ou plus avec expérience dans la prise en charge de leur diabète.

Professionnel(s) autorisé(s)

Les infirmières de la première ligne possédant les connaissances et les compétences requises dans le suivi clinique des usagers diabétiques.

Activité(s) professionnelle(s) visée(s)

Activités réservées de l'infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;
- Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes.

Programme(s)/Centre(s) d'activités

- Services de la première ligne assurant le suivi des usagers diabétiques.

Clientèle ou situation(s) clinique(s) visée(s) :

- Usager ayant 18 ans ou plus et ayant de l'expérience dans l'autogestion du diabète qui souhaite utiliser le SFSG.
-

Indication(s) et condition(s) d'initiation

- Usager habile avec les technologies présentant les capacités motrices, cognitives et intellectuelles afin d'utiliser et interpréter les résultats transmis par le SFSG, selon les cibles glycémiques déterminées.
 - Usager ayant reçu un enseignement sur l'utilisation du SFSG et ayant démontré sa capacité à manipuler l'appareil et à interpréter les résultats.
-

Intention(s) ou cible(s) thérapeutique(s)

- Favoriser l'autonomie et la qualité de vie de l'usager dans la prise en charge de son diabète afin de prévenir les complications reliées à sa condition.
 - Favoriser l'adhérence au traitement.
 - Faciliter l'obtention d'un système SFSG lorsque l'usager souhaite lui-même défrayer les coûts ou lors de couverture des frais par un régime d'assurance.
-

Contre-indication(s):

- Exposition à un champ magnétique ex. : résonance magnétique, tomodensitométrie. Dans l'éventualité d'un examen exposant à un champ magnétique, retirer le SFSG durant l'examen.
-

Précautions :

- Usager ayant de la difficulté à identifier les symptômes d'hypoglycémie ou d'hyperglycémie particulièrement si le SFSG ne comporte aucune alarme.
-

Limite(s)/Orientation vers le médecin :

- Usager présentant des hypoglycémies persistantes ou graves (moins de 2,8 mmol/L);
 - Usager présentant des hyperglycémies persistantes ou graves (selon les valeurs habituelles de l'usager);
 - Usager qui consomme ou se fait prescrire une substance interférente dont l'acide ascorbique et les médicaments qui contiennent de l'acide salicylique;
 - Usager souhaitant utiliser le SFSG, mais ayant peu ou pas d'expérience dans l'autogestion de son diabète.
-

Directive(s)/Référence à un protocole médical

- Évaluer la condition de l'utilisateur selon les recommandations des lignes directrices reconnues.
 - Évaluer la capacité d'apprentissage ainsi que la présence de limitations sur le plan des habiletés manuelles, visuelles, cognitives ou intellectuelles de l'utilisateur et adapter l'enseignement selon le traitement prescrit, la surveillance requise, et les meilleures pratiques.
 - Se référer à la méthode de soins infirmiers informatisée du CESS: «*Surveillance de la glycémie*».
 - Évaluer la prise de substances interférentes qui pourrait nuire aux résultats.
 - Rappeler à l'utilisateur l'importance de valider les résultats en procédant à une glycémie capillaire, par lecteur de glycémie capillaire (glucomètre) avant d'ajuster le traitement lors des situations suivantes :
 - Hypoglycémie ou une hyperglycémie imminente signalée par les messages du SFSG;
 - Glycémie fluctuant rapidement;
 - Non concordance des symptômes avec les résultats transmis par le SFSG;
 - Condition clinique de l'utilisateur ne reflète pas la valeur obtenue à l'aide du SFSG;
 - Lors d'activités où l'utilisateur peut se blesser ou blesser autrui en cas d'hyperglycémie grave.
 - Effectuer les interventions requises selon le plan de traitement prescrit par le médecin ou l'IPSPL **OU** se réfère, à l'OC-2017-08 : « [Ajustement des antihyperglycémiques ou de l'insuline et analyses de laboratoire pour le suivi du diabète type 2](#) » ainsi qu'au protocole médical P-2017-04 : « [Ajustement des antihyperglycémiques ou de l'insuline et analyses de laboratoire pour le suivi du diabète type 2](#) ».
 - Aviser l'utilisateur de remplacer son dispositif SFSG, aux quatorze (14) jours.
 - Évaluer et valider la compréhension de l'enseignement offert à l'utilisateur ou son proche-aidant.
 - Compléter le formulaire de liaison de l'OC-2019-08 « [Initier ou poursuivre l'utilisation du système flash de surveillance du glucose \(SFSG\)](#) ».
 - Assurer un suivi de l'utilisateur, au maximum 1 mois après le début de l'utilisation du SFSG et au besoin, selon son évaluation.
 - Planifier annuellement à une mesure du glucose par ponction veineuse, à jeun, en la comparant simultanément avec les résultats du lecteur SFSG. Cette mesure permet de s'assurer de l'exactitude des données du SFSG.
-

Documentation au dossier et communication avec le médecin traitant

L'infirmière :

- Inscrit la date et l'heure;
 - Documente l'évaluation de la condition de l'utilisateur ainsi que la raison de l'initiation de l'ordonnance collective : « OC-2019-08 «Initier l'utilisation du système flash de surveillance du glucose (SFSG)»»;
 - Documente le site d'insertion du capteur sous-cutané, le cas échéant;
 - Documente les interventions ou enseignement réalisés et la compréhension des apprentissages reçus auprès de l'utilisateur ou des proches aidants, le cas échéant;
 - Rédige un PTI, le cas échéant;
 - Informe le médecin ou l'IPSPL traitante des interventions réalisées auprès de l'utilisateur.
 - S'assurer qu'une copie du formulaire de liaison est présente au dossier.
-

Identification du médecin répondant :

- Chef médical du GMF-U de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal ou son remplaçant.
-

Références/Sources :

- Abbott, *Freestyle libre*. 2018. Repéré à : <https://monfreestyle.ca/fr/produits/libre>
- Association canadienne du diabète: Guide de référence sur les lignes directrices de pratique clinique 2018 »Repéré à : <https://guidelines.diabetes.ca/docs/fr/CPG-quick-reference-guide-web-FR.pdf>.
- Diabète Québec(2018). Guide des produits pour personnes diabétiques. Repéré à ; https://www.diabete.qc.ca/medias/upload/files/DQ_guideconsommateur_AOUT2018_FIN%281%29.pdf
- Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS), Méthodes de soins infirmiers informatisées (MSI): «*Surveillance de la glycémie*». Consultée le 24 avril 2019.
- CESS, Méthodes de soins infirmiers informatisées (MSI): «*Administration d'insuline avec une pompe extracorporelle*». Consultée le 24 avril 2019.
- The Ottawa Hospital, «Guide surveillance du glucose en continu», 2014.
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), *Avis* :«*Système Flash de surveillance du glucose*», (octobre 2018).
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) : «*Autosurveillance glycémique chez les adultes non traités par l'insuline*». (2013).Repéré à : <http://www.inesss.qc.ca/filadmin/doc/INESSS/Rapports/MaladiesChroniques/INESSSRApportEvaluationASG06.pdf>

Processus de d'approbation et d'approbation

Rédigée par :

Chantal Voghel, Conseillère en soins infirmiers 11 mars 2019
Nom et fonction de la personne Date

Personnes ayant collaboré à la rédaction :

Karine Bolduc, CCSI 27 mai 2019
Nom et fonction de la personne Date

Dr Barbara Duda, endocrinologue, HSCM 3 juillet 2019
Nom et fonction de la personne Date

Johannie Bancel-Guénette, ICASI, GMF 12 mars et 30 mai 2019
Nom et fonction de la personne Date

Karine Piette, ICASI, GMF-U 30 mai 2019
Nom et fonction de la personne Date

Julie Belley, ICASI CEPGMC 12 juin 2019
Nom et fonction de la personne Date

Isabelle Boulanger, pharmacienne 18 juin 2019
Nom et fonction de la personne Date

Dr Albert Hajjar, GMF-U Sacré-Cœur 18 juin 2019
Nom et fonction de la personne Date

Recommandée par :

Comité des ordonnances et protocoles 2019-07-25
Date

Approuvée par :


Directrice de soins infirmiers 2019-09-27
Date


Président du CMDP 2019-10-01
Date

Date prévue de la prochaine révision : 2022-10
